

Date : 16/04/2014

11 milliards d'euros d'économies pour les collectivités locales,

Par : Julie Chauveau

Manuel Valls a annoncé ce mercredi la suppression de la clause générale de compétence



Ce n'est pas 10 mais 11 milliards d'euros d'économies que vient de promettre le Premier ministre aux collectivités locales au cours des trois années à venir. Dans sa déclaration Manuel Valls a annoncé cette réduction des dotations globales de financement et la suppression de la clause générale de compétence des départements et des régions. *«Il y a de nombreuses actions à mener pour clarifier les compétences des collectivités et en renforcer l'efficacité. Nos concitoyens ont également besoin de mieux savoir qui fait quoi»* a affirmé le Premier Ministre. La loi de Finances 2014 prévoit un effort de 1,5 milliards d'euros et une nouvelle baisse de 1,5 milliard était prévue en 2015. L'annonce du Premier ministre double largement l'effort demandé alors que la DGF atteint 41,5 milliards en 2013.

Depuis des semaines, les élus font et refont leurs calculs pour tenter de savoir comment absorber de telles baisses, certains commençant déjà à se demander s'ils ne vont pas devoir toucher aux programmes d'investissement. Matignon a précisé ce mercredi matin que le poids des dépenses des collectivités locales dans la richesse nationale est passé de 8% du PIB en 1980 à 11% en 2005. Entre 2010 et 2012, les dépenses des administrations publiques locales (collectivités, groupements de collectivités) ont progressé de 12 milliards d'euros. *«La baisse de 11 milliards d'euros de leurs ressources entre 2015 et 2017 devrait permettre de contenir la progression de leurs dépenses au rythme de l'inflation»*, ajoute Matignon.

La Dotation globale de fonctionnement sera reformée dans le projet de loi de Finances (PLF 2015), pour encourager les comportements vertueux a également confirmé le Premier ministre, en clair, les collectivités qui mutualiseront leur travail avec d'autres verront leurs dotations maintenues ou augmentées. Le gouvernement veut également renforcer les mécanismes de solidarité financière entre collectivités riches et défavorisées. Un Conseil national d'évaluation des normes va être créé.

Suppression de la clause de compétence générale

«Le futur projet de loi de clarification des compétences des collectivités territoriales comportera des réformes profondes pour générer des économies. Je pense notamment à la suppression de la clause de compétence générale, à une meilleure sélection des projets financés, et à une rationalisation des syndicats intercommunaux» a ajouté le Premier ministre. La clause de compétence générale qui avait été supprimée par Nicolas Sarkozy puis rétablie par François Hollande après son élection est un concept juridique qui permet à une collectivité d'intervenir dans un domaine dès lors que l'intérêt de son territoire peut être invoqué, c'est-à-dire créer un service public local, accorder des subventions ou des aides.

Dans un souci de rationalisation, le gouvernement veut que chaque niveau de collectivité soit concentré sur son propre domaine et éviter les financements croisés. Les régions se voient notamment confirmées dans leur rôle de soutien au développement économique. Confier aux conseils régionaux toutes les compétences de développement économique (dont certaines étaient exercées par les départements) permettra près de 500 millions d'euros d'économie, affirme Matignon.

Le projet de loi doit être déposé au Conseil d'Etat en fin de semaine prochaine pour un passage en Conseil des ministres prévu mi-mai. Ce mercredi soir, le président de la région Midi Pyrénées, Martin Malvy, et Alain Lambert doivent remettre leur rapport sur la maîtrise collective des dépenses publiques. Ils préconisent notamment un gel en valeur des dépenses des collectivités jusqu'en 2017.